

=====
*Pôle Attractivité de l'Archipel et
Développement économique*

Conseil Exécutif du 30 juillet 2013

RAPPORT AU CONSEIL EXÉCUTIF

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT À L'ASSOCIATION ART PASSION
POUR L'AMÉNAGEMENT DE SON NOUVEAU LOCAL AU TITRE DE L'ANNÉE 2013**

En vue de la construction du bâtiment de la Maison de la Nature Territoriale, l'association ART PASSION doit libérer pour la fin août 2013 le local qu'elle occupe actuellement, Place des Ardilliers.

Temporairement, l'association disposera d'un local situé dans une ancienne épicerie. Cependant, celui-ci est vide et vétuste, dépourvu de toute commodité. L'association a donc entamé les travaux nécessaires de réhabilitation et d'aménagement afin de rendre les lieux fonctionnels.

Les travaux entrepris concernent :

- La construction et l'aménagement de sanitaires avec installation d'un chauffe-eau,
- l'isolation et la réfection de plafond et de plancher,
- la fourniture et main d'œuvre pour la peinture des murs et plafonds,
- l'installation de convecteurs électriques,
- Le branchement du câble et du téléphone.

Le montant du prévisionnel transmis par l'association pour la réalisation des travaux s'élève à 11 190 €.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 9 000 €.

La dépense sera prélevée au chapitre 204 du budget territorial, nature 20421.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,



Stéphane ARTANO

Conseil Exécutif du 30 juillet 2013

DÉLIBÉRATION N°221/2013

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT À L'ASSOCIATION ART PASSION
POUR L'AMÉNAGEMENT DE SON NOUVEAU LOCAL AU TITRE DE L'ANNÉE 2013**

LE CONSEIL EXÉCUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** la délibération n° 60-2013 approuvant le Budget Primitif de la Collectivité pour l'exercice 2013 ;
- VU** la délibération n°186-2013 approuvant la décision modificative budgétaire n° 1 de la Collectivité pour l'exercice 2013 ;
- VU** la délibération n° 79-2012 portant délégation d'attribution au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif ;
- VU** les crédits arrêtés au chapitre 204 du budget territorial 2013 ;
- VU** la demande de l'association ART PASSION reçue le 25 juin 2013 ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

ARTICLE 1 : Le Conseil Exécutif Territorial décide d'attribuer au titre de l'année 2013 une subvention d'équipement de 9 000 € à l'association ART PASSION pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement de son nouveau local.

ARTICLE 2 : Le versement de la subvention interviendra en deux acomptes selon les modalités suivantes :

- 80 % à la signature de la présente délibération, soit : 7 200 €
- Le solde, soit 1 800 €, sur production des pièces justificatives de la réalisation de l'opération.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget territorial 2013 - Chapitre 204 – Nature 20421 – Fonction 30.

ARTICLE 4 : Le Service des Actions Territoriales, le Service des Finances de la Collectivité Territoriale et le Directeur des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et publiée au Journal Officiel de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Adopté

6 voix pour
X voix contre
X abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 5
Membres votants : 6

Transmis au représentant de l'État

Le

Publié le

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Président

Stéphane ARTANO



SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le **31 JUL. 2013**

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12